



Interdiction de fumer - proposition de loi

Rubrique : actualités - Date : mercredi 3 octobre 2007

L'AFP signale que le député UMP Edouard Courtial a déposé une proposition de loi visant à autoriser les cigarettes dans tous les lieux où l'on vend du tabac, y compris certains cafés et restaurants, mais « à l'exception des discothèques ». L'amendement prévoit « il est interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts affectés à un usage collectif (...) seuls les établissements vendeurs ou revendeurs de tabac sont autorisés à rester des établissements fumeurs, à l'exception des discothèques. Ces établissements dits fumeurs doivent toutefois se doter d'un dispositif d'extraction aux normes en vigueur ». Le député qui souhaite ainsi « rouvrir le débat », juge « illogique d'interdire de fumer dans les lieux où on vend ou revend du tabac » et il explique son initiative par « une raison économique ». Selon lui « les cafés, hôtels, restaurants constituent souvent les derniers lieux de convivialité, les derniers commerces de proximité dans nombre de nos villes et villages ». Précisant que selon le groupe UMP, ce texte n'a pas fait l'objet de débat en son sein, l'agence observe que pour l'instant il ne porte que la seule signature d'Edouard Courtial.